



ZA du Prê Saint Germain
16 rue Albert Schmitt
71250 CLUNY

Fichier en date du 16/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le 23/02/2024

ID : 17125712583122640741017224_DE

**TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

CONSEIL SYNDICAL SEANCE DU 20 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-trois, le 20 février, les membres du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM de la Vallée de la Grosne), se sont réunis à 18 h 30, à la salle 4 du Foyer des Griottes 71250 CLUNY sous la présidence de Madame Catharine PEGON Présidente.

Nombre de délégués en exercice : 116

Date de la convocation : 13/02/2024

Nombre de délégués présents : 58

Nombre de pouvoirs : 1

Délégué (s) Titulaire	Présent (s) ou Excuse (s)	Délégué (s) Titulaire	Présent (s) ou Excuse (s)	Délégué (s) Suppléant (s)	Présent (s) ou Excuse (s)
Émile COMTE		Bruno GAILLET	X	Séverine SIVIGNON	
Thierry BERGERY		Philippe BAUDIN	X	Fernande LEAL	
Sylvaine AUGUYARD	X	Pierre VALCHEF		Christophe GUITTAT	
Mélanie BRAY		Mathilde ROUSSEAU	X	Nicole GILLERON	
Christophe PARAT	X	Yves PLOÛT	X	Bernard MÉTRAT	
Bernard FROUX		Ayane LE HUY		Cécile LAJGERETTE	X
Henri MATHONNIERE	X	Florence JARRIGE		Patrick BERGER	
Marie-Line MEHRY	X	Jérôme MARCHANDIAU		Adrien DRIESSEN	
Pierre NUGUES	X	Claude CREUTZ	Excusé	Laurence SAINT-JEAN	
Armand LAGNOST		Alain FAUQUETTE		Dominique DESSERICES	
Patrick MAZOYER		Danièle CHAMPEAUX		Sylvie CLEMENT	
Josalle DESCHAMPE	Excusée	Sandrine GRIFA	Excusée	Jacques ROUX	Excusé
Aurèle GIBBE	Excusée	Yohan FLIPE	X	Damien GARRET	
Marc FAUVET	X	Négine GEOFFROY		Alain GAILLARD	
Pascal CHASSY	X	Chantal BLAUJOLEZ	X	Clement OITEN	
Evelyne HEITZMAN		Ghislaine ALLEX		Ludovic LEGUA-HARDEL	
Denis REYMONDON		Valérie MORENO	X	Olivier Gil	
Emmanuel KUENTZ	X	Serge DILLET	X	Valentin FOREST	
Patrick ALEXANDRE		Serge BOUILLON		Samuel CHALIVET	
Pierre SIMONNOT	X	Alain LAROCHE		Anthony DEGERLE	
Patrick TAUPENOT		Annick JACQUES		Bernadette AUBLANC	
Valérie PAMART	X	Jean-Paul MOLFONDET		Bernard BOUSSIER	
Jean-Pierre MAJRIE		Jacques DUJLESSIS	X	Virginie DJUMONTOY	X
Priscille GUCHE	X	Magdalenka JANKA GAIKO	Excusée	Pascal JEHAN	
Jean-Marc CHEVALIER		Jean-Paul ROUGEOT		Laurent WOOD	X
Marc Dandine PRIS JR		Gerard CHAMUIS	X	Danielle SAVIN	
Daniel FERNARD	Excusé	Bernard LAUTISSIER		Jean-François LEVEQUE	
Patrick GIVRY		Serge MONCHAMN	X	Dominique GOUPAUD	
Françoise DUSSABLY	Excusée	Beatrice DURY	Excusée	Christelle MARTIN	
Thierry DEMAZIERE	X	Bruno SOUFFLET	X	Nicolas VAL ACCI	
Pierre AVENAS		Joseph TISSIER		Jean-Christophe MONCHAMN	
Gérard LÉBAUT	X	Serge DESSOLIK	X	Gérard POUILLIEUTE	
Véronique GARÇON		Marc Thérèse GERARD		Hervé CORNU	X
David MILLET		François LACOTE		Jean-Marc BERTRAND	
Colette LOPEAU	X	Barbara JAGGER		Véronique SAUREL	
Murielle GAUDILLERE	X	Raymond Gil RFFATAS		Serges MAZUIR	
Martine FAILLAT	Excusée	Danièle MYARD	X	Denis HAMELIN	
Maurice BAILLY	X	Thomas COLLIN	X	Jules DEMBOIRE	
Emmanuelle FJMET	X	Dominique JARNAND	X	Jacques BEAUMIER	
Robert PHILIPPE		Virginie CASTELAIN	X	Michèle METRAL	
Alain TROCHARD	X	Noé MEIRELES		Karl BOUILLIN	
Philippe BLANCHARD	X	Ducier GJEUGNON	X	Myriam CLEMEL	
Giles LAMETAIRIE	Excusé	Olivier LOHNE	X	Bastien ROUX	Excusé
David GUMONT		Phéippe HILATION		Kévin ROY	
Michel DESFOCHES	X	Philippe PROST		Françoise MARTINOT	
Alain AUGUYARD	X	Aurélien GAUTHIER	X	Liliane BRU	
Patrick CAGNIN	X	Thierry MICHEL		Jérémy PETITJEAN	
Marc-Pierre RAVEAUD	Excusé	Eric NESME	X	Léone FLEURY	
Jean DE WITTE	X	Jean PIEBOUCHI	Excusé - P	Thierry VARACHATTO	
Catherine PEGON	X	Jacky CHARDIGNY	X	Françoise BESSON	Excusé
Jocelyne THEVENET	X	Jean-Marie VIVIER	X	Jean-Charles CLOIX	
Joëlle GAILLY	X	Sébastien PRADES	X	Jean-Charles CLAUDFI	
Pierre Marc DUBHIFZ		Marcel FRFHART	Excusé	Violaine MAILLET	
Jean-Noël BERNARD		Thierry BERNET		Christine HUSREL	X
Miche WAYA	X	Damien THOMASSON	X	Jean-Marc BERTI KOJD	
Christophe BALVAY		Jean Pierre JAILLOT	Excusé	Stephane TABOIRI - I	
Chantal WAILLET		Marc-Claude PERRIER	X	Marc THIEBAUD	
Eric MARTIN	X	Lionel CABATON	Excusé	Alain JOLY	

510

DELEGATION AU SYTRAIVAL POUR CONTRACTUALISER AVEC L'ECO ORGANISMES EN CHARGE DE LA FILIERE RESPONSABILITE ELARGIE DU PRODUCTEUR CONCERNANT LES PRODUITS ET MATERIAUX DE LA CONSTRUCTION ET DU BATIMENT (REP - PMCB)

La Présidente explique qu'une nouvelle filière REP (Responsabilité Elargie du Producteur) concernant les Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment (PMCB) va se mettre en place dans le cadre de l'application de la loi AGECE (Anti-Gaspillage et Economie Circulaire) du 10 février 2020.

Les objectifs sont :

- Lutter contre les dépôts sauvages en proposant un réseau de points de reprise sans frais, notamment dans les déchèteries publiques, des déchets triés pour les détenteurs non ménagers, grâce à la couverture des collectes par les éco-organismes ;
- Développer l'économie circulaire en augmentant les taux de collecte, de réemploi et de recyclage ;
- Développer l'éco-conception des produits et matériaux mis en marché

La mise en place de cette filière se traduit par une reprise séparée des déchets issus de PMCB avec prise en charge par l'éco-organisme soit de manière opérationnelle (telle que les meubles ou les DEEE) soit par un soutien financier.

Dans le cadre de la délégation de la compétence traitement au SYTRAIVAL, il apparaît opportun que le contrat avec l'OCAB (Organisme Coordonnateur pour la filière PMCB) soit porté par le SYTRAIVAL : cela permettra d'uniformiser le déploiement de la filière sur le territoire et d'en optimiser l'efficacité

Comme pour les autres contrats mutualisés les soutiens seront perçus par le SYTRAIVAL et reversés au SIRTOM et aux autres adhérents.

La mise en œuvre de la filière pourra avoir lieu dès le mois de juin pour

- le plâtre, les huisseries : filière opérationnelle,
- les gravats et la ferraille : soutien financier.

A noter que les déchets pris en charge par la filière ne pourront plus être inclusés aux professionnels ce qui sera compensé par les soutiens financiers (gravats, ferraille) ou par la prise en charge opérationnelle selon les déchets.

Il est proposé aux délégués d'approuver la proposition de donner mandat au SYTRAIVAL pour signer le contrat avec les éco-organismes agréés pour la REP PMCB.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

- approuve la proposition de donner mandat au SYTRAIVAL pour signer le contrat avec les éco-organismes agréés pour la REP PMCB

La Présidente,

Mme Catherine PEGON



The image shows a blue ink signature of Catherine Pegon over a circular blue stamp. The stamp contains the text 'SIRTOM' at the top, 'Mairie de Saint-Genès' in the center, and '16, rue de la République - 33000 Saint-Genès - France' at the bottom. Below the signature, the text 'Le Président' is printed in blue.



ZA du Prê Saint Germain
16 rue Albert Schmitt
71250 CLUNY

Fichier en date du 16/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le 23/02/2024

ID : 17125712583122640741017024_DE

**TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

CONSEIL SYNDICAL SEANCE DU 20 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-trois, le 20 février, les membres du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM de la Vallée de la Grosne), se sont réunis à 18 h 30, à la salle 4 du Foyer des Griottes 71250 CLUNY sous la présidence de Madame Catharine PEGON Présidente.

Nombre de délégués en exercice : 116

Date de la convocation : 13/02/2024

Nombre de délégués présents : 58

Nombre de pouvoirs : 1

Délégué (s) Titulaire	Présent (s) ou Excuse (s)	Délégué (s) Titulaire	Présent (s) ou Excuse (s)	Délégué (s) Suppléant (s)	Présent (s) ou Excuse (s)
Émile COMTE		Bruno GAILLET	X	Séverine SIVIGNON	
Thierry BERGERY		Philippe BAUDIN	X	Fernande LEAL	
Sylvaine AUGUYARD	X	Pierre VALCHEF		Christophe GUITTAT	
Mélanie BRAY		Mathilde ROUSSEAU	X	Nicole GILLERON	
Christophe PARAT	X	Yves PLOÛT	X	Bernard MÉTRAT	
Bernard FROUX		Ayane LEFAY		Cécile LAJGERETTE	X
Hervé MATHONNIERE	X	Florence JARRIGE		Patrick BERGER	
Marie-Line MEHRY	X	Jérôme MARCHANDIAU		Adrien DRIESSEN	
Pierre NUGUES	X	Claude CREUTZ	Excusé	Laurence SAINT-JEAN	
Armand LAGNOST		Alain FAUQUETTE		Dominique DESSERICES	
Patrick MAZOYER		Danièle CHAMPEAUX		Sylvie CLEMENT	
Josalle DESCHAMPE	Excusée	Sandrine GRIFA	Excusée	Jacques ROUX	Excusé
Aurèle GIBBE	Excusée	Yohan FLIPE	X	Damien GARRET	
Marc FAUVET	X	Néjine GEOFFROY		Alain GAILLARD	
Pascal CHASSY	X	Chantal BLAUJOLEZ	X	Clement CRITON	
Evelyne HEITZMAN		Ghislaine ALLEX		Ludovic LEGUA-HARDEL	
Denis REYMONDON		Valérie MORENO	X	Olivier Gil	
Emmanuel KUENTZ	X	Serge DILLET	X	Valentin FOREST	
Patrick ALEXANDRE		Serge BOUILLON		Samuel CHALIVET	
Pierre SIMONNOT	X	Alain LAROCHE		Anthony DEGERLE	
Patrick TAUPENOT		Annick JACQUES		Bernadette AUBLANC	
Valérie PAMART	X	Jean-Paul MOLFONDET		Bernard BOUSSIER	
Jean-Pierre MAJRIE		Jacques DUJLESSIS	X	Virginie DJUMONTOY	X
Priscille GUCHE	X	Magdalenka JANKA GAIKO	Excusée	Pascal JEHAN	
Jean-Marc CHEVALIER		Jean-Paul ROUGEOT		Laurent WOOD	X
Marc Dandine PRIS JR		Gerard CHAMUIS	X	Danielle SAVIN	
Daniel FERNARD	Excusé	Bernard LAUTISSIER		Jean-François LEVEQUE	
Patrick GIVRY		Serge MONCHAMN	X	Dominique GOUPAUD	
Françoise DUSSABLY	Excusée	Beatrice DURY	Excusée	Christelle MARTIN	
Thierry DEMAZIERE	X	Bruno SOUFFLET	X	Nicolas VALACCI	
Pierre AVENAS		Joseph TISSIER		Jean-Christophe MONCHAMN	
Gérard LÉBAUT	X	Serge DESSOLIK	X	Gérard POUILLIUTE	
Véronique GARÇON		Marc-Thérèse GERARD		Hervé CORNU	X
David MILLET		François LACOTE		Jean-Marc BERTRAND	
Colette LOPEAU	X	Barbara JAGER		Véronique SAUREL	
Murielle GAUILLIERE	X	Raymond Gil RFFATAS		Serges MAZUIR	
Martine FAILLAT	Excusée	Danièle MYARD	X	Denis HAMELIN	
Maurice BAILLY	X	Thomas COLLIN	X	Jules DEMBOIRE	
Emmanuelle FJMET	X	Dominique JARNAND	X	Jacques BEAUMIER	
Robert PHILIPPE		Virginie CASTELAIN	X	Michèle METRAL	
Alain TROCHARD	X	Noé MEIRELES		Karl BOUILLIN	
Philippe BLANCHARD	X	Ducier GJEUGNON	X	Myriam CLEMILA	
Giles LAMETAIRIE	Excusé	Olivier LOHNE	X	Bastien ROUX	Excusé
David GUMONT		Phéippe HILATION		Kévin ROY	
Michel DESFOCHES	X	Philippe PROST		Françoise MARTINOT	
Alain AUGUYARD	X	Aurélien GAUTHIER	X	Liliane BRU	
Patrick CAGNIN	X	Thierry MICHEL		Jérémy PETITJEAN	
Marc-Pierre RAVEAUD	Excusé	Eric NESME	X	Léone FLEURY	
Jean DE WITTE	X	Jean PIEBOUCHI	Excusé - P	Thierry VARACHATTO	
Catharine PEGON	X	Jacky CHARDIGNY	X	Françoise BESSON	Excusé
Jocelyne THEVENET	X	Jean-Marie VIVIER	X	Jean-Charles CLOIX	
Joëlle GAILLY	X	Sébastien PRADES	X	Jean-Charles CLAUDI	
Pierre Marc DUBIEF		Marc FRÉHART	Excusé	Violaine MAILLET	
Jean-Noël BERNARD		Thierry BERNET		Christine HUSREL	X
Miche WAYA	X	Damien THOMASSON	X	Jean-Marc BERTI KOJD	
Christophe BALVAY		Jean Pierre JAILLOT	Excusé	Stephane TABOIRI	
Chantal WAILLET		Marc-Claude PERRIER	X	Marc THIEBAUD	
Eric MARTIN	X	Lionel CABATON	Excusé	Alain JOLY	

510

DELEGATION AU SYTRAIVAL POUR CONTRACTUALISER AVEC L'ECO ORGANISMES EN CHARGE DE LA FILIERE RESPONSABILITE ELARGIE DU PRODUCTEUR CONCERNANT LES PRODUITS ET MATERIAUX DE LA CONSTRUCTION ET DU BATIMENT (REP - PMCB)

La Présidente explique qu'une nouvelle filière REP (Responsabilité Elargie du Producteur) concernant les Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment (PMCB) va se mettre en place dans le cadre de l'application de la loi AGECE (Anti-Gaspillage et Economie Circulaire) du 10 février 2020.

Les objectifs sont :

- Lutter contre les dépôts sauvages en proposant un réseau de points de reprise sans frais, notamment dans les déchèteries publiques, des déchets triés pour les détenteurs non ménagers, grâce à la couverture des collectes par les éco-organismes ;
- Développer l'économie circulaire en augmentant les taux de collecte, de réemploi et de recyclage ;
- Développer l'éco-conception des produits et matériaux mis en marché

La mise en place de cette filière se traduit par une reprise séparée des déchets issus de PMCB avec prise en charge par l'éco-organisme soit de manière opérationnelle (telle que les meubles ou les DEEE) soit par un soutien financier.

Dans le cadre de la délégation de la compétence traitement au SYTRAIVAL, il apparaît opportun que le contrat avec l'OCAB (Organisme Coordonnateur pour la filière PMCB) soit porté par le SYTRAIVAL : cela permettra d'uniformiser le déploiement de la filière sur le territoire et d'en optimiser l'efficacité

Comme pour les autres contrats mutualisés les soutiens seront perçus par le SYTRAIVAL et reversés au SIRTOM et aux autres adhérents.

La mise en œuvre de la filière pourra avoir lieu dès le mois de juin pour :

- le plâtre, les huisseries : filière opérationnelle,
- les gravats et la ferraille : soutien financier.

A noter que les déchets pris en charge par la filière ne pourront plus être inclusés aux professionnels ce qui sera compensé par les soutiens financiers (gravats, ferraille) ou par la prise en charge opérationnelle selon les déchets.

Il est proposé aux délégués d'approuver la proposition de donner mandat au SYTRAIVAL pour signer le contrat avec les éco-organismes agréés pour la REP PMCB.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

- approuve la proposition de donner mandat au SYTRAIVAL pour signer le contrat avec les éco-organismes agréés pour la REP PMCB

La Présidente,

Mme Catherine PEGON



SIRTOM
16, rue de la République - 33000 Bordeaux
05 57 00 00 00
www.sirtom.fr

Catherine Pegon
Présidente



**ZA du Pré Saint Germain
16 rue Albert Schmitt
71250 CLUNY**

François en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le 23/02/2024
ID : 071-4571024-20240220-0000024-0F



CONSEIL SYNDICAL SEANCE DU 20 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt trois, le 20 février, les membres du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM de la Vallée de la Grosne), se sont réunis à 18 h 30, à la salle 4 du Foyer des Grottes / 1250 CLUNY sous la présidence de Madame Catherine PEGON, Présidente.

Nombre de délégués en exercice : 116

Date de la convocation : 13/02/2024

Nombre de délégués présents : 99

Nombre de pouvoirs : 1

Délégué (e) Titulaire	Présent (e) ou Excusé (e)	Délégué (e) Titulaire	Présent (e) ou Excusé (e)	Délégué (e) Suppléant (e)	Présent (e) ou Excusé (e)
Eric COMTE		Bruno GALLIT	X	Séverine SIVIGNON	
Thierry BERGERY		Philippe RAUDIN	X	Famande LEAL	
Sylvaine AUGOYARD	X	Pierre VALCHET		Christophe GUTTA*	
Mélanie BRAY		Mahilde ROUSSEAU	X	Nicole GILLEPON	
Christophe PARAT	X	Yves BLOD	X	Bernard METRAT	
Bernard FROUX		Anna LEHY		Carine LAUGFRETTE	X
Hann MATHONNIERE	X	Florence JARRIGE		Patrick BERGER	
Marie-Line MOREY	X	Jérôme MARCHANDIAU		Adrien CRIESSIN	
Pierre NUGUES	X	Claude CRELTZ	Excusée	Laurence SAINT-JEAN	
Armand AGRIST		Alain FAUQUETTE		Domnique DESDRIERES	
Patrick MAZUYER		Danièle CHAMPEAUX		Sylvie CLEMENT	
Josette DESCARTEL	Excusée	Sandrine GREA	Excusée	Jacques FOUX	Excuse
Aurore GIBBE	Excusée	Yohan FILIPE	X	Hugues GARRET	
Mane FALVET	X	Régine DEOFFROY		Alexis GAILLARD	
Pascaline CHASSY	X	Charlène BLAUDEZ	X	Cément OUTHIN	
Evelyne HEITZMAN		Ghislaine ALLFX		Ludovic LEGUA-HARDEL	
Denis REYMONDSON		Valérie MORENO	X	Daniel GIL	
Emmanuel KUENTZ	X	Serge BILLET	X	Valentin FOREST	
Patrick ALEXANDRE		Serge BOUILIN		Samuel CHALVET	
Pierre SIMONNOT	X	Alain LAROCHE		Anthony DECERLE	
Patrick TAUPENOT		Arnaud JAUQUES		Bernadette AUBLANC	
Valérie PAMART	X	Jean-Paul MALFONDET		Bernard BOUSSIEH	
Jean-Pierre MAURICQ		Jacques DUPRESSIS	X	Magane DUMONTOY	X
Priscille CUCHF	X	Magdalena JANKA GAIKO	Excusée	Pascal JEHAN	
Jean-Marc CHEVALIER		Jean-Paul ROUGEOT		Laurent WOOD	X
Marie-Blandine PRIEUR		Gérald CHAPUIS	X	Jarlette SAVIN	
Daniel LEONARD	Excusé	Bernard LAUTISSIER		Jean-François LEVEQUE	
Patrick GIVRY		Serge MONCHANN	X	Domnique GOURALD	
Françoise DUSSABLY	Excusée	Béatrice DURY	Excusée	Christelle MARTIN	
Thierry DEMAIZIERE	X	Bruno SOUFFLET	X	Nicolas VALACCI	
Pierre AVENAS		Joseph TISSIER		Jean-Christophe MONCHIANIN	
Gérard LEBAUT	X	Serge DESSOLIN	X	Gérald POUILLIE JTF	
Véronique GARÇON		Marie-Thérèse GERAUD		Henri CORNU	X
David MILLET		François LAGOTE		Jean-Marc BERTRAND	
Colette LOREAU	X	Barbara JAGER		Véronique SAUREL	
Murielle GAUDILLERE	X	Raymond GILBERTAS		Georges MAZUIP	
Martine FAILLAT	Excusée	Danièle MYARD	X	Denis HAMELIN	
Monique BAILLY	X	Thomas COLLIN	X	Juhen DENIBOIRE	
Emmanuelle FUMET	X	Domnique DARNAND	X	Jacques BEAUMICH	
Robert PELLETIER		Virginia CASTELLAN	X	Michèle METRAL	
Alain ROCHARD	X	Ngè MEIRELES		Kiki BOUILLIN	
Philippe BLANCHARD	X	Dick GUEUGNON	X	Myriam CHICMLA	
Gilles LAMETAIRIE	Excusé	Olivier LORNE	X	Bastien REIX	Excusé
David DUMONT		Philippe HILARION		Kean ROY	
Michel DESROCHES	X	Philippe PROST		Elisabeth MARTINOT	
Alain AUGOYARD	X	Aurélien GALTHIER	X	Liliane BRU	
Fabrice CAGNIN	X	Imenay MICHE		Jérémy PETITJEAN	
Mane Pierre RAVEAUD	Excusé	Eric NESME	X	Laure FLEURY	
Jean DE WITTE	X	Jean PIEBOLG	Excusé - P	Thierry VARACHAUD	
Catherine PEGON	X	Jacky CHARDIGNY	X	Fabrice BESSON	Excusé
Jocelyne THEVENET	X	Jean-Marie VIVIER	X	Jean-Charles CLOIX	
Joëlle DALLY	X	Sébastien PRADES	X	Jean-Charles CLAUDEL	
Pierre-Marie DURIEZ		Manoel EBERHART	Excusé	Violaine MAILLET	
Jean-Noël BERNARD		Thierry BFRNET		Charlotte HUGREL	X
Michel MAYA	X	Damen THOMASSON	X	Jean-Marie BERTI ROUD	
Christophe BALVAY		Jean-Pierre JAILLOT	Excusé	Stéphane TAUCHI - T	
Charlène WALLUT		Mane Claude PERRIER	X	Marc THIEBAUD	
Eric MARTIN	X	Lionel CABATON	Excusé	Alain JOLY	

Délibération n° 2024-002

ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR L'ACHAT D'ENERGIES ET LA FOURNITURE DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE SUR LE PERIMETRE DE LA REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

La Présidente propose d'adhérer à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2113-6 et L. 2123-7,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L. 331-1, L.441-1 et L.441.5,

Ce groupement de commandes, coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN), regroupait, début 2023, 2071 membres.

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur la périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté validé par délibération du Conseil syndical n° 081.CS.2023 du 26/05/2023 du coordonnateur, le Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN), jointe en annexe.

Considérant qu'il est dans l'intérêt du SIRTOM de la Vallée de la Grosne d'adhérer au groupement de commandes dont la convention constitutive est annexée

Le Conseil syndical, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé de la Présidente, décide :

- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération.
- D'autoriser l'adhésion du SIRTOM de la Vallée de la Grosne en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés.
- D'autoriser la Présidente à signer la convention constitutive du groupement,
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, contrats et conventions issus du groupement de commandes pour le compte du SIRTOM de la Vallée de la Grosne et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.
- D'autoriser le Coordonnateur à exécuter la stratégie d'achat d'énergies du groupement,
- D'autoriser la Présidente à engager les dépenses nécessaires inscrites au budget nécessaire à la réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière.
- D'intégrer au groupement de commandes la liste des points de livraison annexée à la présente délibération,
- De donner mandat au Coordonnateur et au Gestionnaire de Saône-et-Loire pour collecter les données techniques, contractuelles, de consommation et de facturation relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseau et des fournisseurs d'énergies.
- De donner mandat au Coordonnateur pour engager toute action en justice pour le compte du SIRTOM de la Vallée de la Grosne dans le cadre de la convention constitutive.

La Présidente,

Mme Catherine PEGON

Le Président,

CONSEIL SYNDICAL SEANCE DU 20 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 février, les membres du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM de la Vallée de la Grosne) se sont réunis à 18 h 30, à la salle 4 du Foyer des Grignonis 71250 CLUNY, sous la présidence de Madame Catherine PÉGON, Présidente.

Nombre de délégués en exercice : **116**

Date de la convocation : **13/02/2024**

Nombre de délégués présents : **58**

Nombre de pouvoirs : **1**

Délégué (e) Titulaire	Présent (e) ou Excusé (e)	Délégué (e) Titulaire	Présent (e) ou Excusé (e)	Délégué (e) Suppléant (e)	Présent (e) ou Excusé (e)
Emilia LYMIFF		Bruno GALLET	X	Séverine SIVIGNON	
Thierry BERGERY		Philippe BAUDIN	X	Fernande LEAL	
Sylviane AUGUYARD	X	Pierre VAUCHET		Christophe GUITTAT	
Mélanie BRAY		Mathilde ROUSSEAL	X	Nicole GILLERON	
Christophe PARAT	X	Yves BLOT	X	Bernard METRAT	
Bernard FROUX		Anne FHY		Carole ALKISBERTTE	X
Henri MATHONMERE	X	Florence JARRIGE		Patrick BERGER	
Marc Linc MOREY	X	Jérémy MARCHANDIAU		Adrien DRISSEN	
Pierre MUGUES	X	Clotilde CIRHUTZ	Excusée	Laurence SAINT-JEAN	
Armand LAGROST		Alain FAUCUETTE		Dominique DESBRIERES	
Patrick MAZOYER		Danielle CHAMPEAJX		Sylvie CLEMENT	
Jacques DESCHANEL	Excusée	Sandrine GREA	Excusée	Jacques ROUX	Excusé
Aurora GIBBE	Excusée	Yohan FILIPE	X	Damien GARRET	
Marie FAUVET	X	Régina GEOFFROY		Alain GAILLARD	
Pascale CHASSY	X	Christel BLAJDEZ	X	Clément OUTIN	
Evelyne HEITZMAN		Christiane ALIFX		Ludovic LEGUA-HARDFI	
Denis REYMONDON		Valérie MORENO	X	Olivier GIL	
Emmanuel KUENTZ	X	Serge BULET	X	Valentin FOREST	
Patrick ALEXANDRE		Berge BCU LIN		Samuel CHAUVET	
Phara SIMONNOT	X	Alain LAPOCHE		Anthony DECERLE	
Patrick TAUPENOT		Annie JACUES		Hennadielle AURLANC	
Valérie PAMART	X	Juan Paul MALFONDET		Bernard BOUSSIER	
Jean Pierre MAURICE		Jacques DUPISSIS	X	Maurice DUMONTOT	X
Priscille CUCHE	X	Magdalena JANKA GAIKO	Excusée	Pascal JÉHAN	
Jean-Marc CHEVALIER		Jean-Paul ROUGEOT		Laurent WOODS	X
Marie-Danièle PRIEUR		Gérard CHAPUIS	X	Danielle SAVIN	
Daniel LEJANAHY	Excusé	Bernard LAUTISSIER		Jean-François LEVEQUE	
Patrick G VRY		Serge MOKCHANIN	X	Dominique GERHAUD	
Françoise DUSSABLY	Excusée	Béatrice DUPY	Excusée	Christelle MARTIN	
Thierry DEMAZIERRE	X	Bruno SOUFFRÉ	X	Nicolas VALACCI	
Phara AVENAS		Joseph TRÉFR		Jean-Christophe MOKCHANIN	
Gérard LEBALT	X	Serge DESSOIN	X	Gérard POUILLEUTE	
Véronique GARÇON		Marie-Thérèse GERRARD		Hervé CORNU	X
David MAILLET		Francis LACOTÉ		Jean-Marc BERTRAND	
Collette LOREAU	X	Barbara JAGER		Veronique SAURIFI	
Murielle GALOILLERE	X	Raymond GILBERTAS		Georges MAZUZI	
Maurine FALLAUX	Excusée	Danièle MYRARD	X	Denis HAMELIN	
Monique BAILLY	X	Thomas COLLIN	X	Julien DEMBOIRE	
Emmanuèle FUMET	X	Dominique DARNANO	X	Jacques BEAUMIER	
Robert PELLETIER		Virginie CASTELAIN	X	Michèle METRAT	
Alain HOCHARD	X	Nora MFIFFES		Kiki BOUILLEUX	
Philippe BLANCHARD	X	Dickr GUEUGNON	X	Myriam CHEMLA	
Gilles LAMETAIRIE	Excusé	Clémence LORNE	X	Bastien ROUX	Excusé
David ELIAZONT		Philippe HILARION		Kévin ROY	
Michel DESROCHES	X	Philippe FROST		Elizabeth MARTINOT	
Alain AUGUYARD	X	Auréli Gauthier	X	Liliane BRU	
Patrick CAGNIN	X	Thierry MICHEL		Jérémy PETITJEAN	
Margot-Hélène RAVEAUD	Excusée	François NPSME	X	Laure FLEURY	
Jean DE WITTE	X	Jean PIEBOURG	Excusé - P	Thierry VARACHAUD	
Catherine PEGON	X	Jacky CHARDIGNY	X	Fabrice BESSON	Excusé
Jocelyne THEVENET	X	Jean-Maria VIVIER	X	Jean-Charles CLÓIX	
Jodite DAILLY	X	Sébastien PRADES	X	Jean-Charles GLAUDEL	
Pierre-Marie DURIEZ		Margot EBERHART	Excusée	Volaine MAILLET	
Jean-Noël BERNARD		Thierry BERNET		Charlotte HUGREL	X
Michel MAYA	X	Damien THOMASSON	X	Jean-Marc BERTHOUD	
Christophe BALVAY		Jean-Pierre JAILLOT	Excusé	Stéphane TABOULET	
Chantal WALLUT		Marie-Claude FERRER	X	Marc THIEBAUD	
Eric MARTIN	X	Lionel CABATON	Excusé	Alain JOLY	

SLO

Délibération n° 2024-003

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

La Présidente explique que les modifications concernent la mutation de l'animatrice du PLPDMA – Rédacteur principal - et son remplacement par un Adjoint administratif :

- Le maintien du poste (vacant) de Rédacteur principal 2^e classe .
- La création d'un poste d'Adjoint administratif pour le recrutement, à compter du 1^{er} mars 2024 de Baptiste DUMONT.
- L'avancement de grade d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe à adjoint technique principal 1^{ère} classe de 3 agents .
- L'avancement de grade d'Agent de maîtrise à agent de maîtrise principal de 2 agents.

Grades ou emploi	Effectifs budgétaires antérieurs	Effectifs budgétaires nouveaux	Modification des effectifs	Effectifs pourvus	Dont temps partiel
AGENTS TITULAIRES					
<i>Secteur technique</i>	23	23	0	23	2
Agent de maîtrise principal	2	4	2	4	
Agent de maîtrise	2	0	-2	0	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	5	6	1	0	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	8	7	-1	4	1
Adjoint technique	6	6		6	
<i>Secteur administratif</i>	4	0	0	4	0
Ingénieur principal	1			1	
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1			1	
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	0	-1	0	
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1			1	
Adjoint Administratif	0	1	1	1	
TOTAL TITULAIRES	27	0	0	27	2
AGENTS NON TITULAIRES					
Contrat de projet pilotage programme TRIBIO	1			1	
Contrat de projet maître compositeur	1			1	
TOTAL NON TITULAIRES	2	0	0	2	0
EFFECTIF TOTAL	29		0	29	2

Il est proposé au Conseil syndical d'approuver le tableau des effectifs tel que modifié

Le Conseil syndical, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

- Approuve le tableau des effectifs tel que présenté

La Présidente,

Mme Catherine PEGGN

SIRTOM
 Val de France
 21, rue de la République
 77100 Commeny
 Tél : 03 25 23 12 12
 Fax : 03 25 23 12 13
 Email : sirtom@valdefrance.fr

Le Président,

CONSEIL SYNDICAL SEANCE DU 20 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-trois, le 20 février, les membres du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM de la Vallée de la Grosne), se sont réunis à 18 h 30, à la salle 4 du Foyer des Grimmins 71250 CLUNY, sous la présidence de Madame Catherine PEGON, Présidente.

Nombre de délégués en exercice : 116

Date de la convocation : 13/02/2024

Nombre de délégués présents : 59

Nombre de pouvoirs : 1

Délégué (e) Titulaire	Présent (e) ou Excusé (e)	Délégué (e) Titulaire	Présent (e) ou Excusé (e)	Délégué (e) Suppléant (e)	Présent (e) ou Excusé (e)
Emile COMTE		Bruno GALLIF	X	Séverine SIVIGNON	
Thierry BERGERY		Philippe BARDIN	X	Fernande LEAL	
Sylvain AUGOYARD	X	Pierre VAILLIER		Christophe SITTAT	
Melanie BRAY		Margide ROUSSEAU	X	Nicole GILLET	
Christophe PAPAT	X	Yves BLOT	X	Bernard METRA	
Bernard FROUX		Anne LEHY		Caroline ALIGRETTE	X
Henri MATHONNIERE	X	Françoise JARRIGE		Patrick BERGER	
Margie-Line MOREY	X	Jérôme MARCHANDIAU		Adrien OPJESSEN	
Pierre NUQUES	X	Claude GREUTZ	Excusée	Laurence SAINT JEAN	
Arnaud LAGROSI		Alain FAUQUETTE		Dominique DESBRERES	
Patrick MAZOWER		Danielle CHAMPEAUX		Sylvie CLEMENT	
Josette DESCHANEL	Excusée	Sandrine GREA	Excusée	Jacques ROLX	Excusée
Aurore GIBDE	Excusée	Yohan FILIPPE	X	Liaman GARRIN	
Marie FAUVET	X	Régine GECFFROY		Alain GAILLARD	
Pascaline CHASSY	X	Chantal BLAUDEZ	X	Clément CUTIN	
Evelyne HEITZMAN		Ghislaine ALLEX		Ludovic LEGUJA-HARDEL	
Jeris REYMONDIN		Valérie WOHFNO	X	Olivier GIL	
Emmanuel KLIENTZ	X	Serge BILLET	X	Valentin FONES	
Patrick ALEXANDRE		Serge BOUILIN		Samuel CHAUVET	
Pierre SIMONNOT	X	Alain LAPOCHE		Anthony DECFERLE	
Patrick TAUPENOI		Arnaud JACQUES		Renaudelle AUBLANC	
Valérie PANART	X	Jean-Paul MALCONDET		Bernard BOUSSIER	
Jean-Pierre MAURICE		Jacques DUPLESSIS	X	Marianne DUMONTROY	X
Priscille CUCHE	X	Magdalena JANKA-GAJD	Excusée	Pascal JEHAN	
Jean-Marc CHEVALIER		Jean-Paul ROUGEOT		Laurent WOOD	X
Marie-Blandine PRIEUR		Gérard CHAPUIS	X	Danielle SAVIN	
Jérôme LEONARD	Excusé	Bernard LAJTISSIER		Jean-François LÉVEQUE	
Patrick GIVRY		Serge MONCHANIN	X	Dominique GOURALD	
Françoise TRUSSABLY	Excusée	Régine DURY	Excusée	Christelle MARTIN	
Nicolas DEVAIZIERE	X	Bruno SOUFFLET	X	Nicolas VALEZIL	
Pierre AVENAS		Joseph TISSIER		Jean-Christophe MONCHANIN	
Gerard LEBAUT	X	Serge DESSOLIN	X	Gerrid POUILLE JTF	
Veronique GARCON		Mme Thérèse GERARD		Hervé CORNU	X
David MILLET		François JACOTTE		Jean-Marc BERTRAND	
Colette LOREAU	X	Barbara JAGER		Veronique SAUREL	
Murielle GAUDILLERE	X	Raymond GILBERTAS		Georges MAZJIR	
Martine FAILLAT	Excusée	Danielle MYARD	X	Denis HAMELIN	
Monique BAILLY	X	Thomas COLLIEN	X	Julien DENIBORRE	
Emmanuel FJMET	X	Dominique DARNAND	X	Jacques BEAUMIER	
Robert PELLETIER		Virginie CASTELAIN	X	Michèle MÉTRAI	
Alain TROCHARD	X	Isabelle RELES		Karl BOUILLON	
Philippe BLANCHARD	X	Daniel GUEUGNON	X	Mynagh CHEMLA	
Gilles LAMETAIME	Excusé	Olivier LORNE	X	Bastien ROUX	Excusé
David DUMONT		Philippa HILAPION		Kevin HOY	
Michel DESROCHES	X	Philippe PROST		Elisabeth MARTINOT	
Alain AUGOYARD	X	Audie GAUTHIER	X	Uliane BRU	
Patrick CAGNIN	X	Thierry MICHÉ		Jeremy PÉTITJEAN	
Marie-Pierre RAVEAUD	Excusée	Eric NÉSME	X	Laure FLEURY	
Jean DE WITTE	X	Jean PIEBOURG	Excusé - P	Thierry VARACHAUD	
Catherine PEGON	X	Jacky CHARDIGNY	X	Fabrice BESSON	Excusé
Jacelyne THEVERE	X	Jean-Marc VIVIER	X	Jean-Charles CLOIX	
Joëlle DAILLY	X	Sébastien FRADES	X	Jean-Charles CLAUDEL	
Pierre-Marie DURIEZ		Marcel EBERHART	Excusé	Violaine MAILLET	
Jean-Noël BERNARD		Thierry BÉNET		Charlotta PUGHEL	X
Michel MAYA	X	Caroline THOMASSON	X	Jean-Marc BERTHOJD	
Christophe SALVAY		Jean-Pierre JAILLOT	Excusé	Stéphanie TABOULET	
Chantal WALUT		Marc-Claude PERRIER	X	Marc THIEBAUD	
Eric MARTIN	X	Lionel CABATON	Excusé	Alain KUY	

MANDAT AU CDG POUR NEGOCIER UN ACCORD COLLECTIF DE PREVOYANCE (MAINTIEN DE SALAIRE)

La Présidente informe que la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque Prévoyance de leurs agents à compter du 1er janvier 2025, ainsi que des niveaux minimums de couverture. Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

L'accord collectif national signé le 11 juillet 2023 par l'ensemble des associations représentatives d'employeurs territoriaux et des organisations syndicales représentatives de la fonction publique territoriale vient renforcer les obligations des employeurs et les droits de leurs agents, en instituant notamment la généralisation de l'adhésion obligatoire des agents aux garanties Prévoyance dans le cadre d'un contrat collectif conclu par l'employeur au plus tard le 1er janvier 2025.

Le contrat collectif de Prévoyance à adhésion obligatoire devra prévoir un niveau minimum de garantie couvrant tous les agents pour les risques Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité à hauteur de 90 % de la rémunération annuelle nette (T6i, NBI, RI).

La participation des employeurs publics territoriaux serait fixée au minimum à hauteur de 50 % des cotisations acquittées par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire prévu par l'accord collectif national du 11 juillet 2023.

L'enjeu financier n'est donc plus du tout le même pour les collectivités territoriales avec un élargissement de la base des bénéficiaires d'une part, et de la participation unitaire d'autre part.

Il est également à noter que le caractère obligatoire de l'adhésion impactera également le régime d'assujettissement social et fiscal de la participation versée par l'employeur et des prestations versées par les assureurs.

En troisième lieu, l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 et l'accord collectif national du 11 juillet 2023 renforcent également les obligations des employeurs publics territoriaux en matière de dialogue social, en instituant la mise en œuvre d'un comité paritaire de pilotage et de suivi pour chaque accord collectif conclu.

Les employeurs publics territoriaux doivent donc, à plus ou moins brève échéance, engager d'une part des négociations avec les organisations syndicales et, d'autre part, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la Commande Publique pour sélectionner le ou les organismes assureurs qui couvriront les garanties de prévoyance dans le cadre d'un contrat collectif à adhésion obligatoire.

Les dispositions de cet accord collectif national doivent faire l'objet dans les mois à venir de transpositions législatives et réglementaires.

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 a également confirmé le rôle d'expertise des Centres de Gestion qui ont désormais l'obligation de conclure, pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics de leur ressort, une convention de participation en matière de Prévoyance.

Les enjeux sont multiples : santé au travail, attractivité du secteur public, équilibre financier, dialogue social. Le domaine expert qu'est celui de l'assurance des collectivités et de leurs établissements publics en accroît la complexité.

Au regard de ce contexte juridique et technique, compte tenu de la complexité et l'expertise imposées par ce type de dossier, et afin de répondre à l'ensemble de ces enjeux, le Centre de Gestion de Saône-et-Loire a décidé d'engager un marché départemental afin d'être en mesure de proposer à l'ensemble des employeurs publics du département et à leurs agents une offre pointue et adaptée aux différentes problématiques rencontrées en matière de prévoyance, à compter du 1er janvier 2025.

Dans cette perspective, le Centre de Gestion de Saône-et-Loire s'est engagé dans une démarche experte et globale, qui offre aux collectivités territoriales et aux établissements publics de son ressort un accompagnement de haut niveau sur tous les aspects juridiques, fiscaux, sociaux et financiers inhérent à la Protection Sociale Complémentaire.

Ainsi, la Centre de Gestion de Saône-et-Loire pilotera l'ensemble du processus, tant pour ce qui concerne le dialogue social et l'animation de l'instance paritaire départementale, que la définition des garanties, la rédaction du cahier des charges, la conduite des négociations avec les assureurs, l'analyse des offres, la rédaction des projets d'accords collectifs, la mise en place de la gestion des prestations et le suivi et le pilotage des contrats dans le temps, au bénéfice des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux, ainsi que des agents assurés.

SLO

La mutualisation des risques sur un large périmètre permettra de renforcer d'assurances, mais également de mieux piloter les risques, et par là-même dans le temps

La Présidente précise qu'afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il convient de donner mandat préalable au Centre de Gestion de Saône-et-Loire afin de mener la mise en concurrence.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

- Donne mandat préalable au Centre de Gestion de Saône-et-Loire afin de mener la mise en concurrence.

La Présidente.

Mme Catherine PEGON


Le Président

CONSEIL SYNDICAL SEANCE DU 20 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-trois, le 20 février, les membres du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM de la Vallée de la Grosne), se sont réunis à 18 h 30, à la salle 4 du Foyer des Grutiers 71250 CLUNY, sous la présidence de Madame Catherine PEGON, Présidente

Nombre de délégués en exercice : 110

Date de la convocation : 13-02-2024

Nombre de délégués présents : 50

Nombre de pouvoirs : 1

Délégué (e) Titulaire	Présent (e) ou Excusé (e)	Délégué (e) Titulaire	Présent (e) ou Excusé (e)	Délégué (e) Suppléant (e)	Présent (e) ou Excusé (e)
Emile COMTE		Bruno GALLE*	X	Séverine SIVIGNON	
Thierry BERGERY		Philippe BAUDIN	X	Fernand LÉAL	
Sylvane AUGOYARD	X	Pierre VALCHER		Christophe GUITTA*	
Mélanie BRAY		Mathilde ROUSSEAL	X	Nicole GILLERON	
Christophe PARAT	X	Yves BLOT	X	Gérard METRAT	
Bernard FHOUX		Anna LEHY		Cécile AUGERBETTF	X
Henri MATHONNICRE	X	Florence JARRIGE		Patrick BERGER	
Marc-Lino MOREY	X	Jérôme MARCHANDIAU		Aubier DRIESSEN	
Pierre NUGUES	X	Clara LHERITZ	Excusée	Laurence SAINT-JEAN	
Aurélien LAGROST		Alain FAUQUETTE		Dominique DESBRIERES	
Patrick MAZOVER		Danièle CHAMPEAUX		Sylvie CLEMENT	
Jacques DESCHANEL	Excusée	Saïndine GREA	Excusée	Jacques ROUX	Excusé
Aurora GIRPE	Excusée	Yohan FILIPP	X	Damien GARRET	
Marg FAUVET	X	Hélène GEOFFROY		Alain GAILLARD	
Pascale CHASSY	X	Chantal BLAUDEZ	X	Glemon OULTIN	
Eveline HEITZMAN		Ghislaine ALLEX		Ludovic EGLA HARDFI	
Denis REYMONDON		Valérie MORENO	X	Olivier GIL	
Emmanuel KUENTZ	X	Serge BILLET	X	Valentin FOREST	
Patrick ALEXANDRE		Serge BOUILIN		Samuel CHAUVET	
Pierre SIMONNOT	X	Alain LAROCHE		Anthony OCCIALE	
Patrick TAUPENOT		Arnaud JAKUES		Bernadette AUBIANG	
Valérie PAMART	X	Jean-Paul MALCONDET		Bernard BOUSSIER	
Jean-Pierre MAURICE		Jacques DUPLESSIS	X	Majorie DUMONTOY	X
Pascal CLUCHE	X	Magnifera JANKA GAIAO	Excusée	Pascal JEHAN	
Jean-Marc CHEVALIER		Jean-Paul ROUGEOT		Laurent WIDYK	X
Mario-Blandine PRIEUR		Gérard CHAPUIS	X	Danièle SAYIK	
Daniel FODARJ	Excusé	Bernard LAUTISSIER		Jean-François LEVEQUE	
Patrick GIVRY		Serge MOUNCHANIN	X	Dominique GOUHAUZI	
Françoise DIUSSABLY	Excusée	Béatrice DURY	Excusée	Christelle MARTIN	
Thierry DÉMAIZ EPÉ	X	Bruno SOUFFLET	X	Nicolas VALACCI	
Pierre AVENAS		Joseph TISSIER		Jean-Christophe MOUNCHANIN	
Gérard LEBAUT	X	Serge DESSOLIN	X	Gerald POUILLEFUTE	
Véronique GARÇON		Marie-Thérèse GERARD		Hervé CORNU	X
David MILLET		François JACOTÉ		Jean-Marc BERTRAND	
Ornelia DREAU	X	Barbara JAGER		Véronique SAUREL	
Murielle GAILLIERE	X	Raymond GILBERTAS		Georges MAZUIF	
Manuë FAILLAT	Excusée	Danièle NYARD	X	Denis HAMFELIN	
Monique BAILLY	X	Thomas COLLIN	X	Jules DENBOURE	
Emmanuelle FUMET	X	Dominique JARMAND	X	Jacques REAUMIER	
Robert PELLETIER		Virginie CASTELAIN	X	Michèle METRAL	
Alain ROCHARD	X	Noé MERFIÈS		Kévi BOUILLIN	
Philippe BLANCHARD	X	Didier GUEUSNON	X	Mylam GHEMLA	
Silvia LAMETAIRIE	Excusée	Olivier LOPPE	X	Bastien ROUX	Excusé
David DUMONT		Philippe ELARION		Kévin ROY	
Michel DESROCHES	X	Philippe PRÔST		Élisabeth MARTINOT	
Alain AUGOYARD	X	Aurèle GAUTHIER	X	Liliane BAU	
Patrick CAGNIN	X	Thierry MICHEL		Jérémy PETITJEAN	
Marie-Pierre HAVFAUD	Excusée	Eric NESEME	X	Laura FLEURY	
Jean DE WITTE	X	Jean PIEBURG	Excusé P	Thierry VAHAGHAUD	
Catherine PEGON	X	Jacky CHAROIGNY	X	Fabrice BESSON	Excusé
Jucelyne THÉVENET	X	Jean-Marc VIVIÈRE	X	Jean-Charles CLOUX	
Jacqui DAILLY	X	Sébastien FRADES	X	Jean-Charles CLAUDEL	
Hélène-Marie DURIEZ		Marcel EBERHART	Excusé	Violaine MAILLET	
Jean-Noël BERNARD		Thierry BERNET		Charlotte HLGREL	X
Michel MAYA	X	Camille THOMASSON	X	Jean-Marie BERTHOUD	
Christophe BALVAY		Jean-Pierre JAILLOT	Excusé	Stéphane TABOULET	
Chantal WALLUT		Marc-Claude PERRER	X	Marc THIEBAUD	
Eric MARTIN	X	Louise CABATON	Excusé	Alain JOLY	

SLO

MANDAT AU CDG POUR NEGOCIER UN ACCORD COLLECTIF SANTE

La Présidente informe que la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque santé de leurs agents à compter du 1er janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture. Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

Le Centre de Gestion (CDG) a proposé aux membres du Comité Social et Technique (CST) départemental que le CDG soit habilité à négocier l'accord collectif départemental pour un accord collectif des risques de Santé, pour le compte des collectivités et des établissements de moins de 50 agents qui relèvent du CST départemental ; l'avis du CST est favorable à l'unanimité. Aussi après avoir transmis une lettre d'intention il est nécessaire que le SIRTOM cétibère pour donner mandat au CDG71.

Il est proposé au Conseil syndical la délibération suivante

La Présidente informe les membres de l'assemblée que le Centre de Gestion de Saône-et-Loire va lancer début avril 2024, pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics lui ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure une convention de participation pour la couverture du risque Santé.

Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré à la convention de participation d'accéder à une offre de garanties d'assurance Santé, mutualisées et attractives éligibles à la participation financière de son employeur, à effet du 1^{er} janvier 2025.

La Présidente précise qu'alin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il convient de donner mandat préalable au Centre de Gestion de Saône-et-Loire afin de mener la mise en concurrence.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

- Donne mandat au Centre de Gestion de Saône-et-Loire pour négocier le contrat de santé.

La Présidente.
Mme Catherine PEGON



SIRTOM
Syndicat Intercommunal
des Territoires
de Saône-et-Loire
11250
Le Président

CONSEIL SYNDICAL SEANCE DU 20 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 20 février, les membres du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM de la Vallée de la Grosne), se sont réunis à 18 h 30, à la salle 4 du Foyer des Grosnins 71250 CLUNY, sous la présidence de Madame Catherine PEGON Présidente

Nombre de délégués en exercice : 116

Date de la convocation : 13/02/2024

Nombre de délégués présents : 59

Nombre de pouvoirs : 1

Délégué (e) Titulaire	Présent (e) ou Excusé (e)	Délégué (e) Titulaire	Présent (e) ou Excusé (e)	Délégué (e) Suppléant (e)	Présent (e) ou Excusé (e)
Emile COMTE		Hugo GALLIET	X	Séverine SIVIGNON	
Thierry BERGERY		Philippe BAUDIN	X	Fernanda LEAL	
Sylvain AUGOYARD	X	Pierre VAUCHER		Christophe GUITTAT	
Mélanie BRAY		Mathilde ROUSSEAU	X	Nicole GILLERON	
Christophe PARAT	X	Yves BLOT	X	Bernard METRAY	
Bernard FROUX		Annie LEHY		Cécile LAIKHAFRETTE	X
Henri MATHONNIEPE	X	Florence JARRIGE		Patrick BERGER	
Marie-Liège MOREY	X	Jérôme MARCHANDIAU		Adrien DRIESSEN	
François NUGUES	X	Claude CRELTZ	Excusée	Laurence SAINT-JEAN	
Armand LAGROST		Alain FAUCONNETT		Dominique DESBRÈRES	
Patrick MAZOUYER		Danièle CHAMPEAUX		Sylvie CLEMENT	
Jessika JHNSCHAKEL	Excusée	Sandrine GREA	Excusée	Jacques ROUX	Excusé
Aurore GIBBE	Excusée	Yuhari FILIPE	X	Jamien SAHREFT	
Mame FAUVET	X	Régine GÉOFFROY		Alain GAILLARD	
Pascale CHASSY	X	Chantal BLAUDEZ	X	Cédric OUTIN	
Evelyne HIFITZMAN		Chloé ALLEX		Ludovic LÉGLA-HARDEL	
Denis REYMONDON		Valérie MORENO	X	Olivier Gil	
Emmanuel KUENTZ	X	Serge BILLET	X	Valérie FOREST	
Patrick ALEXANDRE		Serge BOUILIN		Samuel CHALVET	
Pierre SIMONNOT	X	Alain LAROCHE		Anthony DÉGERRE	
Patrick TAUPENOT		Arnaud JALIFFES		Bernadette AUBLANC	
Valérie PAMART	X	Jean-Paul MALFONDET		Bernard BOUSSIER	
Jean-Pierre MAURICE		Jacques DUPLESSIS	X	Manon DUMONTROY	X
Priscille CUCHE	X	Magdalena JANKA GAIKO	Excusée	Pascal JEHAH	
Jean-Marc CHEVALIER		Jean-Paul ROUGEOT		Laurent WOOD	X
Marie-Blandine PRIEUR		Sébastien CHAPUIS	X	Danièle SAVIN	
Jean-Luc HONARD	Excusé	Bernard LAUTISSIER		Jean-François LÉVEQUE	
Patrick GIVRY		Serge MONCHANIN	X	Dominique GOURAUD	
Françoise JUSSAULT	Excusée	Beatrice DURY	Excusée	Christelle MARTIN	
Thierry DEMAZIERE	X	Bruno SOUFFLET	X	Nicolas VALACCI	
Pierre AVENAS		Joseph TESSIER		Jean-Christophe MONCHANIN	
Gérard LEBALT	X	Serge DESSOLIN	X	Gérard POUILLIEUX	
Véronique GARÇON		Marie-Thérèse GÉRARD		Hervé CORNU	X
David MILLET		Francis LACOTE		Jean-Marc RFRTRAND	
Colette LOREAU	X	Barbara JAGGER		Véronique SAUREL	
Murielle GAUDILLERE	X	Raymond GILBERTAS		Georges MAZUIR	
Martine FAILLAT	Excusée	Danièle MYARD	X	Denis HAMELIN	
Monique BAILLY	X	Thomas COLIN	X	Julien DEMBOIRE	
Emmanuelle FUMET	X	Dominique DARMAND	X	Jacques BEAUMIER	
Robert PELLETIER		Virginie CASTELAIN	X	Michèle METRAL	
Alain TROCHARD	X	Née MEIPELÉS		Kiki BOJILLIN	
Philippe BLANCHARD	X	Olivier GUFFIGNON	X	Myriam CHEMLA	
Gilles LAMETAIRIE	Excusé	Olivier LORNE	X	Bastien BOLLX	Excusé
David DUMONT		Philippe HILARION		Kévin ROY	
Michel DESPOCHES	X	Philippe PROST		Hugobert MARTINOT	
Alain AUGOYARD	X	Aurélien GAUTHIER	X	Liliane BRU	
Patrick CAGNIN	X	Thierry MICHEL		Léonny PFTITJEAN	
Marie-Pierre RAVEAUD	Excusée	Eric NÉSME	X	Laura FLEURY	
Jean DE WITTE	X	Jean FIEBOURG	Excusé - P	Thierry VARRACHAUD	
Catherine PEGON	X	Jacky CHARDIGNY	X	Fabrice BESSON	Excusé
Jocelyne THEVENET	X	Jean-Marc VIVIÉR	X	Jean-Charles CLOIX	
Joëlle DAILLY	X	Sébastien PRADES	X	Jean-Charles CLAUDEL	
Pierre-Marc GURIEZ		Margel EREHART	Excusé	Victoria MAILLET	
Jean-Noël BERNARD		Thierry BERNET		Charlotte HUGREL	X
Michel MAYA	X	Damien THOMASSON	X	Jean-Marc BERTHOUD	
Christophe BALVAY		Jean-Pierre JALLOT	Excusé	Stéphanie TABOULET	
Chantal WALLUT		Marie-Claude PERRIER	X	Marc THIEBAUD	
Eric MARTIN	X	Lionel CABATON	Excusé	Alain RIVY	

CESSION D'UNE BENNE DE COLLECTE DE DECHETS (BOM)

La Présidente annonce que la benne de collecte des ordures ménagères commandée en juin 2022 doit être livrée courant février. Un acquéreur a été trouvé pour la benne qui était utilisée en secours (datant de 2006) . Il s'agit d'une société de travaux publics, Joël Poyet Terrassement - Assainissement, implantée dans la Lôme. Les négociations ont permis de parvenir à un prix de vente de 20 000 € TTC.

Il est proposé au Conseil syndical d'approuver la vente de la benne à un prix de 20 000 € TTC.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

- Autorise la cession de la benne de collecte des ordures ménagères pour la somme de 20 000 € TTC à la société Joël POYET Terrassement - Assainissement.

La Présidente,

Mme Catherine PEGON

SIRTOM
Vallee de la Lôme
24 rue de la République
46 rue Robert Schuman 71250 Cluses
Téléphone : 03 85 28 28 18
Fax : 03 85 28 28 19
Le Président



Délibération n° 2024-007

CONVENTION POUR LES PRETS DE BACS

La Présidente dit que les associations clubs sportifs font régulièrement des demandes de prêts de bacs pour des manifestations sur le territoire du SIRTOM. Jusqu'à présent ces prêts n'étaient pas encadrés et il arrive que les bacs soient rendus cassés, sales voire déclarés perdus. Il est, donc, proposé de définir des règles inscrites dans une convention. comme c'est le cas pour les gobelets et pichets.

Les demandeurs doivent :

- venir chercher les bacs au SIRTOM .
- les présenter à la collecte ;
- les rapporter propres et en bon état au SIRTOM ;
- toute casse ou perte sera facturée

Il est proposé au Conseil syndical d'approuver la convention et sa mise en œuvre

Le Conseil syndical, à 59 voix pour et 1 abstention, après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

- Approuve la convention et sa mise en œuvre

La Présidente,
Mme Catherine PEGON



Président